

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS POUR LE PROJET D'URBANISATION EN FACE DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE RÈVES

PRÉAMBULE

La commune des Bons Villers souhaite associer la population à la programmation du Schéma d'orientation local situé à Rèves entre les rues de Bruxelles et de la Station.

A cette fin, deux ateliers participatifs de réflexion et de coproduction sont ouverts à un groupe qui sera composé d'une quinzaine d'habitants.

La présente charte définit et précise les objectifs et les principes du processus participatif, d'en partager les engagements. Elle définit les engagements de chacun pour un dialogue sincère et fructueux entre les habitants, la commune, le promoteur et l'auteur d'études.

MISE EN PLACE DU GROUPE D'HABITANTS PARTICIPANTS AUX ATELIERS

Le groupe d'habitants a été composé en fonction de critères de représentativité, l'âge, le sexe et le lieu d'habitat.

Les participants s'engagent à respecter les engagements suivants :

- Être présent aux 2 ateliers (durée 3h) : le 19 mars et le 2 avril 2019 à 19h
- Adopter une attitude positive et constructive, débattre dans un climat de respect mutuel
- Être à l'écoute des contraintes des partenaires et des règles imposées par les procédures
- Contribuer à la recherche de solutions et émettre des propositions dans le respect de l'intérêt général

RÔLE ET MISSIONS DE LA COMMUNE

- La Commune apporte son soutien logistique au bon fonctionnement du processus participatif et veille à créer les conditions matérielles de convivialité nécessaires à des débats sereins, constructifs et positifs.
- La Commune s'engage à étudier tous les avis et propositions qui leur seront soumis et à communiquer sur les décisions prises à l'issue du processus participatif.

RÔLE ET MISSIONS DU PROMOTEUR ET DE L'AUTEUR D'ÉTUDES

- Apporter les éclairages objectifs nécessaires à la bonne compréhension du projet et des procédures.

RÔLE ET MISSION DE L'ORGANISME ACCOMPAGNANT LE PROCESSUS PARTICIPATIF

- Proposer et animer les outils nécessaires à la compréhension des matières traitées (avec le soutien de l'auteur d'études).
- Favoriser l'écoute et le dialogue.
- Veiller au respect des différentes parties.
- Retranscrire de manière objective les résultats des ateliers.

LIMITES DE COMPÉTENCES ET D' ACTIONS

Le processus a pour but d'éclairer le promoteur, l'auteur d'études et les élus sur les attentes citoyennes. Le groupe citoyen ne pourra :

- Se substituer aux instances officielles pour prendre des décisions.
- Régler des problèmes personnels, quelle qu'en soit leur légitimité.

Signature

FORMULAIRE DE CANDIDATURE AUX ATELIERS PARTICIPATIFS POUR LE PROJET D'URBANISATION EN FACE DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE RÈVES

Deux ateliers abordant des thématiques différentes auront lieu aux dates suivantes :

- **Atelier 1:** le 19 mars 2019 à 19h - Maison de village de Rèves
- **Atelier 2:** le 2 avril 2019 à 19h - Maison de village de Rèves

Le processus sera animé par un modérateur en participation, Espace Environnement, en présence de l'auteur d'études et de représentants de l'administration communale.

Si vous souhaitez participer, inscrivez-vous en complétant les données ci-dessous ; si vous êtes contacté pour participer vous vous engagez à assister aux 2 ateliers prévus, d'une durée d'environ 3h.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Votre profil (*pour assurer une bonne représentativité du groupe*) :

Êtes-vous ... ?

- Un homme
- Une femme

Dans quelle catégorie d'âge vous situez-vous ?

- Moins de 20 ans
- 20 à 39 ans
- 40 à 59 ans
- 60 à 79 ans
- 80 ans et plus

En quelques mots, votre motivation à participer :



Le formulaire est à transmettre au service urbanisme – Place de Frasnes n°9 à 6210 Les Bons Villers ou par mail à l'adresse urbanisme@lesbonsvillers.be.

Pour que votre candidature soit valable, vous devez vous engager à respecter la charte que vous trouverez au verso de ce document en la signant. **Le formulaire doit être envoyé avant le 18 février 2019.**

NB : pour permettre un déroulement optimal du processus participatif, la taille du groupe sera limitée à 15 personnes.